

Forces canadiennes à Kingston (Ont.). Ce cours est destiné à répondre au besoin de formation pratique en matière de commandement et de service d'état-major et il s'adresse à certains officiers subalternes des forces terrestres.

Le cours de commandement et d'état-major est un cours de 44 semaines dispensé au Collège d'état-major des Forces canadiennes à Toronto (Ont.), qui a pour objet de préparer certains officiers à occuper des postes supérieurs de commandement et d'état-major au sein des Forces armées canadiennes. Dans les grandes lignes, le programme comprend des études militaires, des études de perfectionnement des facultés de direction, ainsi que des études nationales et internationales. Le corps étudiant se compose généralement de majors des Forces canadiennes provenant de toutes les classes et d'un nombre limité d'officiers étrangers.

Le cours du Collège de la Défense nationale à Kingston (Ont.) est un cours de 47 semaines destiné aux officiers militaires supérieurs et à des représentants civils du gouvernement et du secteur privé qui sont appelés à occuper des postes de haute responsabilité. Ce cours leur permet d'étudier ensemble, dans une atmosphère qui est comparable à celle d'une école d'études supérieures, les divers aspects des questions nationales et internationales que déterminent ou conditionnent les politiques canadiennes concernant la défense et les secteurs connexes. Les enseignants sont choisis parmi des personnalités éminentes dans divers domaines de spécialisation au Canada et dans d'autres pays. De plus, des voyages d'études sont organisés au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie et en Amérique latine, afin de familiariser les intéressés avec les conditions et les influences qui affectent le Canada et les autres pays.

Programmes d'aide militaire. Le Canada aide de nombreux pays du Commonwealth et des pays ne faisant pas partie de l'OTAN en envoyant sur place des équipes d'entraînement militaire ou en entraînant un nombre limité de membres du personnel militaire au Canada. Des équipes d'entraînement sont envoyées par exemple au Ghana et en Tanzanie. L'entraînement au Canada est offert à des pays en voie de développement tels que la Barbade, le Cameroun, la Jamaïque, le Kenya, la Malaysia, le Nigéria, Singapour et la Zambie.

Le Canada fournit les installations nécessaires à l'entraînement à certains pays de l'OTAN, moyennant remboursement, conformément aux dispositions du Règlement sur les forces militaires de passage et de l'Accord sur le statut des forces de l'OTAN. Les forces militaires britanniques s'entraînent au Canada en vertu d'un accord de 10 ans signé en 1971. Les régions d'entraînement demeurent sous le commandement et le contrôle du Canada et tous les frais sont payés par la Grande-Bretagne.

Depuis longtemps des pilotes de pays de l'OTAN s'entraînent dans des établissements canadiens de défense. Ces dernières années, des pilotes du Danemark, de l'Allemagne, de la Norvège et des Pays-Bas ont participé à ce programme. Le Canada continue à former des pilotes de l'OTAN; les Pays-Bas participent actuellement à un programme de ce genre aux termes d'un accord bilatéral de quatre ans conclu avec le Canada.

3.7.5 Corps de cadets du Canada

Trois organismes civils patronnent les corps de cadets du Canada. La Ligue des Cadets de l'Air du Canada, la Ligue des Cadets de l'Armée canadienne et la Ligue de la Marine du Canada encouragent le Corps royal des Cadets de l'Air, le Corps royal des Cadets de l'Armée et les Cadets de la Marine royale, qui s'adressent aux garçons de 13 à 18 ans. En outre, la Ligue de la Marine possède deux autres éléments, à savoir les Cadets de la Ligue de la Marine pour les garçons de 11 à 13 ans et le Corps Wrenette pour les fillettes. Le ministère de la Défense nationale accorde son appui à ces ligues dont l'objectif est de développer chez les jeunes du pays le sens civique, des qualités de chef et une bonne santé physique. Le ministère organise des camps d'été à divers endroits au Canada et patronne des échanges interprovinciaux ainsi qu'avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et plusieurs pays d'Europe.

3.7.6 Organisation des mesures d'urgence du Canada

L'Organisation des mesures d'urgence du Canada a été créée en vue d'élaborer, de stimuler et de coordonner les aspects civils de la politique de défense confiés à des ministères et organismes fédéraux afin de permettre au Canada de faire face à la menace d'une guerre nucléaire.

À la fin de 1973, suivant les directives du gouvernement, certaines modifications ont été apportées au niveau fédéral afin d'assurer la coordination, l'efficacité et l'opportunité des